

VOUS INFORME....

COVID 19
MESURES DE PREVENTION EN CAS DE
FERMETURE DE VOTRE ETABLISSEMENT



8 rue Victor Schœlcher – 29900 CONCARNEAU – 02 98 97 31 10

contact@olancourtage.fr – www.olancourtage.fr

Fermer un site industriel est une opération sensible.

Les nombreux sinistres qui ont lieu lors des périodes de fermeture sont généralement aggravés par l'absence de préparation préalable, de détection et d'intervention à temps.

Ce mini-guide vous aidera à :

- **Ne rien oublier dans la mise en sécurité de votre établissement,**
- **Vous assurer de l'efficacité et de la disponibilité des mesures de maîtrise des risques,**
- **Limiter les conséquences d'un sinistre éventuel,**
- **Redémarrer votre exploitation dans de bonnes conditions.**

8 rue Victor Schoelcher 29900 CONCARNEAU - Tél : 02 98 97 31 10
contact@olancourtage.fr - www.olancourtage.fr

RISQUE D'INCENDIE

- Identifiez les utilités vitales qui concourent à la conservation de vos stocks : armoires électriques, groupes froids, réchauffeurs, etc. Assurez-vous de leur disponibilité, et des remontées d'alarmes en cas de panne.
- Pensez à hiérarchiser les équipements critiques (hors-gel, sécurité, reports d'alarmes), puis coupez et consignez les utilités non indispensables (électricité, gaz, fluides).
- Dans la mesure du possible, arrêtez toutes vos installations et mettez-les hors tension (à l'exception des systèmes d'alarmes techniques/vols/incendie).
- Passez en revue les produits et substances susceptibles de réagir en votre absence et prendre les mesures nécessaires pour leurs mises en sécurité.
- Pensez, à adapter les conditions de stockage aux phénomènes possibles. Au besoin, éloignez ou confinez ces matières dans des zones sécurisées.
- Dans les ateliers, veillez à ce que les allées soient parfaitement libres, les poubelles vidées (particulièrement déchets souillés), retirez les stockages des zones de production.
- Soyez attentifs à ce que les stockages combustibles soient éloignés à plus de 10m des bâtiments.
- Si des opérations de maintenance ont lieu pendant la période de fermeture, n'autorisez aucun travail par point chaud sans prendre toutes les précautions nécessaires (permis de feu, surveillance pendant et après travaux).
- Fermez la totalité des portes, particulièrement les portes coupe-feu.
- Vérifiez le bon fonctionnement des reports d'alarmes.
- Signalez votre départ au télésurveilleur, vérifiez leur aptitude à intervenir et surtout, assurez-vous que les consignes soient claires et comprises.
- Conservez un jeu de clé à disposition et informez la centrale de surveillance afin que la police puisse éventuellement pénétrer dans le bâtiment.
- Supprimez les charges calorifiques inutiles (par exemple les emballages dans les ateliers de production) et gardez une distance suffisante entre les matériaux inflammables et les sources potentielles d'inflammation.
- Stockez les liquides combustibles et inflammables dans des locaux résistant au feu avec une rétention ou sur des bacs de rétention.
- Laissez l'entreprise en bon état de rangement et de propreté.

8 rue Victor Schoelcher 29900 CONCARNEAU - Tél : 02 98 97 31 10
contact@olancourtage.fr - www.olancourtage.fr

RISQUE DE VOL, MALVEILLANCE

Evitez l'intrusion dans votre établissement

- Veillez à ce que tous les points d'accès soient totalement fermés et verrouillés. Portez une attention particulière aux issues de secours.
- Si possible, confiez la surveillance de votre établissement à une société privée de sécurité.
- Dissuadez les actes malveillants : faites clairement savoir que le site est protégé.
- Affichez les mesures de surveillance humaine et électronique.
- La nuit, maintenez l'éclairage extérieur.
- Organisez régulièrement des rondes intérieures et extérieures, de jour comme de nuit.
- Ne communiquez sur internet aucune information autre que commerciale sur la fermeture de l'établissement (durée, organisation, etc.).
- Prévenez les forces de l'ordre de la fermeture du site et des mesures prises (pensez à leur laisser vos coordonnées et celles de l'astreinte).

Protégez les valeurs essentielles

- Sécurisez les cheminements et points d'accès aux produits de valeur : marchandises, mais également plans, prototypes, informations sous secret de fabrication.
- Empêchez l'utilisation des engins de manutention, régulièrement utilisés comme béliers,

8 rue Victor Schoelcher 29900 CONCARNEAU - Tél : 02 98 97 31 10
contact@olancourtage.fr - www.olancourtage.fr